



DELIBERATION N°2025/13/MJI PORTANT MODIFICATION N°34/MJI/2020 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 15

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt

Présents : IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUECHI, HEDJA KOURAICHIA, SOILIH ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, OUMAR SAINDOU, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, MDALLAH ANLAMATI, VITA SOIDIKI.

Absents : AHAMADA COMBO SAID VALDO, ADAM TOILIHATI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MROVILI AMINA MOILIM, SAINDOU MOHAMADI, BOURA MCOLO VITA, SAID MADI ZAINA, AYOUBA ANLI, NOUDJOUR MADI MANROUF, OUSSANI SAKIMOU, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, MADI-ISLAME SAFINATI, SIKA OUSMANE AHAMADA.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MM ALI BACARI Charafina** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

La commission d'appel d'offre est une obligation pour l'attribution de tous les marchés en procédures formalisés. Les pouvoirs de cette commission qui est présidé par l'autorité habilitée à signer l'offre des entreprises, intègrent aussi la validation des avenants.

Afin d'assurer la continuité des services et de la gestion des marchés publics, il est proposé de modifier la délibération n° n°34/MJI/2020 pour actualiser les membres titulaires qui sont :

- ABDALLAH SOUFFOU
- ALI BACARI CHARAFINA



- MOHAMADI SAINDOU
- ALIDINA ASSANI CHAKA
- SIAKA OUSMANE AHAMADA

Le scrutin devant se faire par liste à la représentation proportionnelle au plus forte, il est donc demandé au conseil municipal de voté pour une nouvelle liste composée de :

Titulaires :

- ABDALLAH SOUFFOU
- ALI BACARI CHARAFINA
- MADI MARI DAROUECHI
- ALIDINA ASSANI CHAKA
- SIAKA OUSMANE AHAMADA

Suppléants :

- MDALLAH ANLAMATI
- MADI MOITSOUMOU BOURA
- SOILIH ANSOUMATI
- AYOUBA ANLI
- VITA SOIDIKI

Le conseil municipal après avoir voté,

DECIDE

- 1) De valider la liste des membres suivante pour la commission d'appel d'offre :

Titulaires :

- ABDALLAH SOUFFOU
- ALI BACARI CHARAFINA
- MADI MARI DAROUECHI
- ALIDINA ASSANI CHAKA



- SIAKA OUSMANE AHAMADA

Suppléants :

- MDALLAH ANLAMATI

- MADI MOITSOUMOU BOURA

- SOILIH ANSOUMATI

- AYOUBA ANLI

- VITA SOIDIKI

2) D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 23/03/2025

**Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 28/03/2025
Qualité : Maire